



**NATIONS
UNIES**



**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)
3-14 juin 1996

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.165/3
16 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

ORGANISATION DES TRAVAUX, Y COMPRIS LA CONSTITUTION
DES GRANDES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. À sa deuxième session, le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a approuvé l'organisation des travaux proposée pour la Conférence, que l'Assemblée générale a par la suite approuvée dans sa résolution 50/100. Le règlement intérieur de la Conférence (A/CONF.165/2), recommandé par le Comité préparatoire à sa deuxième session et approuvé par l'Assemblée générale dans la même résolution, sera présenté à la Conférence, pour adoption. L'ordre du jour provisoire de la Conférence a été approuvé par le Comité préparatoire à sa troisième session (voir document A/CONF.165/PC.3/7, décision 3/3).

2. Les propositions énoncées ci-après ont été établies sur la base des documents susmentionnés.

I. CONSULTATIONS PRÉALABLES À LA CONFÉRENCE

3. Dans sa décision II/3, le Comité préparatoire a recommandé que la Conférence soit précédée de deux jours de consultations qui se tiendraient au lieu de sa réunion, à Istanbul, les 1er et 2 juin 1996. Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/100.

4. L'objet de ces consultations, qui seront ouvertes à tous les États participants, est de parvenir à un accord sur les recommandations à faire touchant toutes les questions de procédure et d'organisation dont la Conférence aura à traiter à sa séance d'ouverture : élection des membres du Bureau, composition du Bureau, adoption du règlement intérieur, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux, nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, accréditation des organisations non gouvernementales

* A/CONF.165/1.

et des associations internationales d'autorités locales et dispositions relatives à l'établissement du rapport de la Conférence. Les consultations permettront également de procéder à un nouvel échange de vues entre les délégations, le cas échéant, sur toute question de procédure ou d'organisation en suspens.

II. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

5. L'article 6 du règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.165/2) prévoit que la Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : un président, 27 vice-présidents et un vice-président de droit du pays hôte, un rapporteur général et le président de chacune des grandes commissions créées en application de l'article 46. Ceux-ci sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau composé conformément à l'article 11. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

6. L'article 11 stipule que le Bureau est constitué par le Président, les vice-présidents, le Rapporteur général et les présidents des deux grandes commissions. Conformément à la pratique en vigueur, la présidence de la Conférence sera assumée par le pays hôte. Les 27 vice-présidents seront désignés selon la répartition géographique suivante : sept représentants des États d'Afrique, six des États d'Asie, trois des États d'Europe orientale, cinq des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et six des États d'Europe occidentale et autres États.

7. Les groupes régionaux devraient s'efforcer de faire connaître leurs candidats au Bureau de la Conférence lors des consultations préalables.

III. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

8. La Conférence sera saisie du règlement intérieur provisoire que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 50/100. Le texte du règlement intérieur figure dans le document A/CONF.165/2.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Comité préparatoire, à sa troisième session, a recommandé de transmettre l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/CONF.165/1 pour adoption par la Conférence.

V. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Constitution des grandes commissions

10. Conformément aux recommandations du Comité préparatoire, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, il est proposé que la Conférence organise ses travaux autour d'une assemblée plénière et de deux grandes commissions : la Première Commission et la Deuxième Commission.

11. Il est proposé que les grandes commissions de la Conférence se réunissent du 3 juin (après-midi) au 11 juin (après-midi). Les présidents des grandes commissions seront élus par la Conférence conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur provisoire. Il est recommandé de parvenir à un accord concernant la liste des candidats pour le bureau des grandes commissions avant l'ouverture de la Conférence, de manière à permettre leur élection par acclamation sans avoir à recourir au vote au scrutin secret.

B. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

12. Il est proposé que les questions faisant l'objet des points 1 à 8 et 11, 12 et 13 de l'ordre du jour provisoire soient examinées en plénière, que la question faisant l'objet du point 9 soit renvoyée à la Première Commission et la question faisant l'objet du point 10 à la Deuxième Commission.

C. Débat général

13. L'Assemblée plénière comportera deux parties. Il est proposé que la première partie se tienne du 3 au 11 juin 1996. Elle donnera lieu à un échange de vues général sur le point 8 de l'ordre du jour provisoire (La situation des établissements humains et les stratégies à suivre pour l'améliorer). Les déclarations faites à cette occasion devraient être axées sur les plans d'action nationaux et leurs stratégies d'exécution.

14. Il est proposé de limiter la durée des interventions présentées en plénière à sept minutes, étant entendu que le texte intégral des interventions peut être distribué par écrit. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole au cours du débat général de la première partie de la Conférence.

D. Session de haut niveau

15. La seconde partie, qui se tiendra du 12 au 14 juin 1996, dénommée "session de haut niveau", fournira l'occasion aux dirigeants du monde entier de s'engager à faire prévaloir, d'une manière durable, dans les villes et villages de leurs pays, la santé, la sécurité et la justice, comme l'Assemblée générale les y a encouragés au paragraphe 14 de la résolution 49/109. En conséquence, cette session se tiendra au niveau de participation le plus élevé possible, comme l'Assemblée générale l'a recommandé au paragraphe 1 de sa résolution 47/180 et réaffirmé au paragraphe 5 de sa résolution 49/109 et au paragraphe 4 de sa résolution 50/100. Ainsi, les États, conformément à la recommandation du Comité préparatoire approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/100, sont encouragés à se faire représenter à la session de haut niveau par leur chef d'État ou de gouvernement ou par d'autres participants de rang élevé qui pourraient prendre des engagements spécifiques au nom de leurs gouvernements respectifs.

E. Première Commission

16. La Première Commission sera chargée d'élaborer le Programme pour l'habitat : buts et principes, engagements et plan d'action mondial qui sera adopté par la Conférence en plénière. La Commission souhaitera peut-être créer un groupe de travail à composition non limitée qui l'aidera dans ses travaux.

F. Deuxième Commission

17. Composée de représentants des États Membres, la Deuxième Commission assurera une large participation à la Conférence en tenant des auditions sur les positions de tous les partenaires concernant le point 10 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Dans le cadre de ces auditions, des déclarations et engagements seront portés à la connaissance de la Commission par les représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et de tous les autres partenaires concernés, y compris les organismes du système des Nations Unies.

18. Les déclarations que feront les partenaires dans le cadre des auditions de la Deuxième Commission, ainsi que les engagements qu'ils prendront à cette occasion, seront l'aboutissement d'un processus préparatoire mis en oeuvre par ces groupes, notamment les assemblées mondiales de villes et d'autorités locales, d'organisations non gouvernementales, de parlementaires, d'académies des sciences, de fondations, d'associations professionnelles, du secteur privé et des syndicats, qui se tiendront à Istanbul. Chaque audition sera suivie d'un débat entre les représentants de ces partenaires et les membres de la Commission. La Deuxième Commission sera aussi saisie de recommandations émanant de la série de dialogues thématiques pour l'habitat au XXIe siècle ainsi que d'un exposé émanant du Forum pour la solidarité humaine. Le rapport de la Deuxième Commission comprendra une série de résumés des débats des forums et dialogues présentés par le Président.

19. On trouvera dans le document A/CONF.165/10/Rev.1 des informations détaillées concernant les travaux de la Deuxième Commission.

G. Calendrier des travaux de la Conférence

20. On trouvera à l'annexe à la présente note le calendrier proposé pour les travaux de la Conférence. Il est entendu que les grandes commissions adapteront l'organisation de leurs travaux selon les besoins.

H. Organisation des séances

21. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir simultanément quatre séances le matin et quatre séances l'après-midi bénéficiant de services d'interprétation, qu'il s'agisse de séances de comités, de groupes de travail ou de consultations officieuses. Des services d'interprétation ne pourront être fournis aux réunions de groupes régionaux que si ces réunions ont lieu à la place des réunions officiellement prévues ou si des installations et services de conférence sont disponibles.

22. Conformément à l'article 48 du règlement intérieur provisoire, la Conférence et les grandes commissions peuvent créer les groupes de travail qu'elles jugent nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Il y a lieu de noter, toutefois, que des comités, des sous-comités et groupes de travail ne pourront être établis que dans la mesure où les installations et services de conférence disponibles le permettent.

23. Les séances auront normalement lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux, il est essentiel que toutes les séances commencent ponctuellement à l'heure prévue. Le calendrier des séances de la session de haut niveau sera adapté en fonction des besoins.

VI. POUVOIR DES REPRÉSENTANTS À LA CONFÉRENCE : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

24. L'article 4 du règlement intérieur provisoire prévoit qu'une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquantième session.

25. À la cinquantième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des pays suivants : Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Marshall, Luxembourg, Mali, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

VII. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

26. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence comprenne les décisions de la Conférence, un bref compte rendu de ses débats, un bilan des travaux des deux grandes commissions et des décisions prises en plénière sur leurs recommandations, ainsi qu'un résumé des déclarations faites et des engagements pris par les États membres, les partenaires et les organisations du système des Nations Unies.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE

Samedi 1er juin et
dimanche 2 juin

Consultations préalables

PLÉNIÈRE

Lundi 3 juin

10 heures

- | | |
|----------------------------|--|
| <u>Point 1</u> | Ouverture de la Conférence |
| <u>Point 2</u> | Élection du Président |
| <u>Point 3</u> | Adoption du règlement intérieur |
| <u>Point 4</u> | Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation |
| <u>Point 5</u> | Élection des membres du Bureau autres que le Président |
| <u>Point 6</u> | Organisation des travaux, y compris établissement des grandes commissions de la Conférence |
| <u>Point 7^a</u> | Pouvoirs des représentants à la Conférence : |
| | a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs |

15 heures

- | | |
|----------------|---|
| <u>Point 8</u> | La situation des établissements humains et les stratégies à suivre pour l'améliorer |
| | Débat général |
| <u>Point 8</u> | Débat général (<u>suite</u>) |

Mardi 4 juin

10 heures et 15 heures

- | | |
|----------------|--------------------------------|
| <u>Point 8</u> | Débat général (<u>suite</u>) |
|----------------|--------------------------------|

^a Le point 7 b) (Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs) sera examiné en séance plénière à la date qui sera fixée par le bureau.

Mercredi 5 juin

10 heures et 15 heures Point 8 Débat général (suite)

Jeudi 6 juin

10 heures et 15 heures Point 8 Débat général (suite)

Vendredi 7 juin

10 heures et 15 heures Point 8 Débat général (suite)

12 heures Clôture de la liste des orateurs
souhaitant prendre la parole au titre
du point 8

Lundi 10 juin

10 heures et 15 heures Point 8 Débat général (suite)

Mardi 11 juin

10 heures et 15 heures Point 8 Débat général (fin)

SESSION DE HAUT NIVEAU

Mercredi 12 juin

10 heures Cérémonie de bienvenue à l'intention des chefs d'État et de gouvernement
Allocutions de chefs d'État et de gouvernement

15 heures Allocutions de chefs d'État et de gouvernement (suite)

Jeudi 13 juin

10 heures et 15 heures Allocutions de chefs d'État et de gouvernement (suite)

Vendredi 14 juin

10 heures Allocutions de chefs d'État et de gouvernement (suite)

15 heures Adoption de la Déclaration et du "Programme pour l'habitat"
Adoption du rapport de la Conférence
Clôture de la Conférence

PREMIÈRE COMMISSION

Lundi 3 juin

15 heures

Élection du bureau

Organisation des travaux

Adoption du "Programme pour l'habitat" : buts et principes, engagements et Plan mondial d'action

Mardi 4 juin à
mardi 11 juin

10 heures et 15 heures

Adoption du "Programme pour l'habitat" : buts et principes, engagements et Plan mondial d'action
(suite et fin)

Mardi 11 juin

15 heures

Adoption du rapport de la Première Commission

DEUXIÈME COMMISSION

Lundi 3 juin

15 heures Élection du bureau
Organisation des travaux

Mardi 4 juin

10 heures et 15 heures Auditions avec la participation de maires et de
représentants d'associations internationales
d'autorités locales (Assemblée mondiale des villes
et des autorités locales)

Mercredi 5 juin

10 heures Auditions avec la participation de représentants du
World Business Forum
15 heures Auditions avec la participation de représentants du
Forum des fondations

Jeudi 6 juin

10 heures Auditions avec la participation de représentants du
Forum des académies des sciences et d'ingénierie et
du Forum des professionnels et des chercheurs
15 heures Auditions avec la participation de représentants du
Forum des parlementaires et du Forum des syndicats

Vendredi 7 juin

10 heures et 15 heures Auditions avec la participation de représentants des
organismes des Nations Unies qui présenteront des
observations au sujet de la contribution de leurs
organismes à la stratégie d'application du
"Programme pour l'habitat"

Lundi 10 juin

10 heures et 15 heures Auditions avec la participation de représentants
d'organisations non gouvernementales et
d'organisations communautaires

Mardi 11 juin

10 heures et 15 heures Auditions avec la participation de représentants des
Dialogues pour l'habitat au XXIe siècle et de
représentants du Forum pour la solidarité humaine